



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 280-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.99

Déposée le : 04.12.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Scheuss (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Tanner (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Violences intrafamiliales ou violences domestiques. Prévention des crimes

La campagne de prévention des « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre » a lieu chaque année du 25 novembre au 10 décembre. Pendant ces 16 jours, la population est sensibilisée à l'existence systémique et aux mécanismes de la violence basée sur le genre. Ce thème est abordé dans toute la Suisse à travers des tables rondes, des ateliers ou des actions de rue.

En parallèle, le 25 novembre 2024 a eu lieu le premier dialogue national contre la violence, le genre et la discrimination, dont l'objectif principal pour les deux années à venir est la sensibilisation et la formation.

Ceci nous amène à nous poser la question de l'efficacité de la prévention pour réduire les crimes liés la violence domestique et apparentés dans le canton de Berne, notamment de la prévention réalisée par les autorités et institutions chargées de détecter les risques et d'agir en amont, comme cela peut être le cas de la police.

Le constat de l'augmentation des crimes violents – qui comprend les crimes liés à la violence intrafamiliale – nous inquiète, de même que différents témoignages déposés auprès des signataires de cette interpellation, qui mettent en évidence le manque de réception et de compréhension des institutions dédiées lorsque des personnes qui se sentent menacées s'adressent à elles. Ceci nous interpelle, alors que les signaux d'alerte dans le domaine de la violence intrafamiliale sont aujourd'hui décrits et facilement repérables.

Sources :

Statistiques <https://www.police.be.ch/fr/start/dienstleistungen/statistik/kriminalstatistik.html>

Site Internet Gestion cantonale des menaces (GCM) (<https://www.bedrohungsmanagement.police.be.ch/fr/start.html>)

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les estimations ou statistiques du nombre d'alertes aux autorités ou institutions qui n'ont pas été identifiées et évaluées comme des situations à risques et ont été suivies d'un crime lié ou apparenté à des violences domestiques ?
2. L'outil de travail « Gestion des menaces (GCM) » est-il suffisamment connu par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ? Comment sont-ils informés et formés en continu ?
3. Comment le canton pense-t-il former le personnel concerné pour qu'il identifie les signaux d'alertes pouvant aboutir à un crime violent et prenne les mesures préventives nécessaires ?
4. Quelles sont les mesures supplémentaires ou complémentaires que le canton pense prendre pour arriver à une prévention plus efficace des crimes liés à la violence domestique ou apparentés ?
5. Comment l'utilisation systématique des nouvelles technologies dans le cadre de la violence domestique est-elle prise en compte ? Quelles mesures le canton prévoit-il face au développement de ces nouvelles formes de surveillance, d'intrusion et de violence ?
6. Le canton pense-t-il renforcer la formation de la police, l'implication d'institutions, et promouvoir la mise en réseau d'actrices et d'acteurs clés dans le but de diminuer les cas de violence évoqués ?
7. Comment le canton relie-t-il ses actions au programme de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et tout particulièrement au programme de sensibilisation et formation – avec ses trois domaines prioritaires – lancé lors du Dialogue national cité en introduction ?

Destinataire

– Grand Conseil